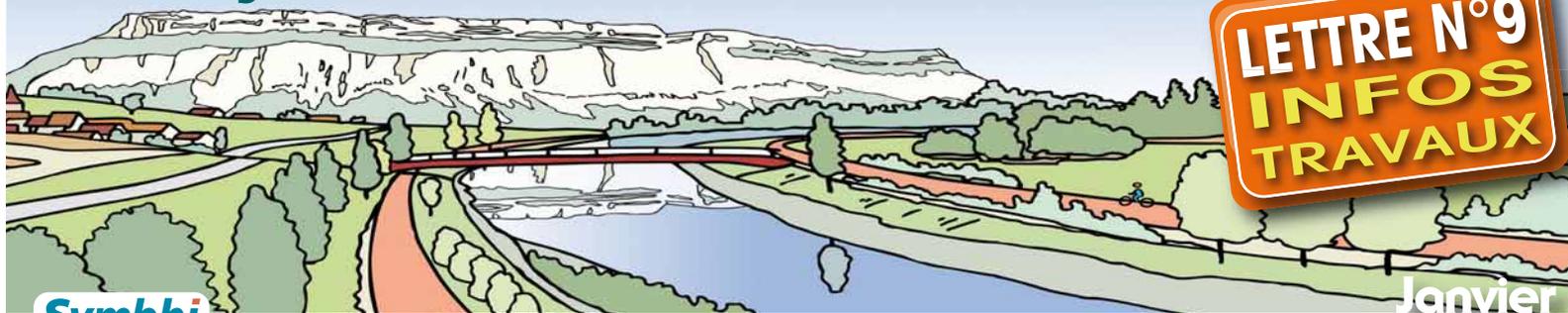


Isère amont

Aménagement de l'Isère entre Grenoble et Pontcharra

LETTRE N°9
INFOS
TRAVAUX



Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère

Janvier
2016

Editorial

Une réalité commune

Suite à la validation du dossier « PAPI II » fin 2014, le démarrage des tranches 2 et 3 du projet Isère amont était prévu pour 2016 mais, dans le cadre du plan de relance voté par le Conseil départemental en septembre 2015, le Symbhi a obtenu des crédits anticipés. Ce budget a été utilisé dès l'automne 2015 pour engager la sécurisation de la digue de Barraux et réaliser plusieurs opérations préparatoires aux indispensables chantiers hydrauliques qui démarreront dès janvier dont ceux devant optimiser le niveau de protection de l'importante ZAC de Pré Brun à Pontcharra. L'engagement de l'Etat, de l'Agence de l'eau et des partenaires financiers du Symbhi que sont le Département, Grenoble Alpes Métropole et la Communauté de Communes du Grésivaudan nous permet d'affirmer que le système de protection que le Symbhi élabore pièce par pièce, à l'échelle de toute la vallée, sera une réalité commune à tous ses habitants en 2021.

Fabien Mulyk,
Président du Symbhi et Vice-président
du Département de l'Isère, délégué à
l'aménagement des rivières, à la filière
bois et à l'environnement



Travaux sur la digue de Barraux.

Les premiers chantiers en amont du Grésivaudan

L'expérience acquise lors des travaux réalisés dans le cadre de la tranche 1 depuis 2012 est déterminante en termes d'organisation et de logistique pour programmer et mettre en œuvre les chantiers qui seront exécutés lors des tranches 2 et 3 de travaux.

Depuis fin octobre, l'entreprise Bois des Alpes intervient progressivement sur le couvert végétal très dense des bancs alluvionnaires et des endiguements afin de défricher et de déboiser les secteurs en travaux durant l'année 2016. La finalité des chantiers programmés sur les bancs sera d'optimiser la capacité hydraulique du lit de l'Isère. Ceux qui seront exécutés sur les digues auront comme objectif d'améliorer le niveau de sureté des zones qu'elles protègent.

Au terme de l'attribution d'un marché public, dont la consultation a été lancée durant l'été, le premier chantier de confortement a démarré en novembre sur la digue de Barraux car il n'était tributaire d'aucune contrainte foncière.

Côté plaine, il était impossible de constituer un remblai drainant, la digue côtoyant ici des habitations. Aussi, le choix du Symbhi s'est porté sur la

mise en œuvre d'un écran d'étanchéité dans le corps de la digue, une technique déjà utilisée en aval sur la digue du domaine universitaire et en amont de la boucle de La Taillat.

Premières interventions à Pontcharra

Côté rivière et sur un linéaire de 435 mètres, les entreprises DFC Battage et Midali installent par vibro-fonçage un rideau de palplanches de 6 à 10 mètres de profondeur. A noter : suite à ce chantier qui sera terminé fin janvier, une partie de la digue de Pontcharra sera confortée en utilisant ce même procédé.

Dès le mois de décembre, la station de traitement des matériaux de Pontcharra sera aménagée. D'autres le seront, au fur et à mesure, à La Buisnière, à Goncelin et à Champ-près-Frogès. C'est là que les blocs, graviers et limons bientôt extraits du lit de la rivière seront broyés, concassés et criblés puis stockés avant de servir au confortement des digues. Au terme du projet et après démantèlement des installations, le Symbhi restituera ces 4 sites dans leur état initial.

Les partenaires financiers du Symbhi



Mise en place de zones de « recul de digue » dans les forêts alluviales

Pour maîtriser les inondations de l'Isère, le Symbhi redonne de l'espace à la rivière en mobilisant les zones naturelles et agricoles à différentes échelles :

- Dans le premier espace naturel entre la rivière et l'autoroute, ou la première chantourne, la digue sera ouverte en plusieurs endroits pour permettre à l'Isère de déborder pour les crues fréquentes : ces zones sont appelées « zones de recul de digues » ;

- Dans le reste de la plaine agricole et naturelle, les champs d'inondation contrôlée sont mobilisés à partir de la crue trentennale, pour réaliser le stockage de la crue. Les zones de recul de digue représentent une surface d'environ 300 hectares, 80 à 90 % à dominante forestière. Le protocole d'indemnisation agricole⁽¹⁾ comportait une clause relative aux parcelles agricoles situées dans ces zones de recul et mentionnait leur acquisition par le Symbhi.

Nouvelle concertation sur les parcelles agricoles

A l'occasion des négociations foncières qui ont débuté en 2015, en vue de réaliser les tranches de travaux 2 et 3, plusieurs agriculteurs ont posé la question du devenir des parcelles agricoles imbriquées dans les espaces de recul de digue.



Zones de recul de digue au niveau de Tencin et Lumbin.

Le Président Fabien Mulyk a décidé d'ouvrir une concertation sur ce sujet en confiant à la Chambre d'Agriculture, une étude d'incidence de cette mesure sur les espaces agricoles.

Prochamment, la Chambre remettra son rapport détaillant les conséquences de l'inondabilité sur les cultures, de façon globale et à l'échelle de chaque exploitation. Des propositions satisfaisant à la fois la pérennité des structures agricoles mais également les objectifs du projet Isère amont seront formulées puis concertées avec les agriculteurs.

(1) Signé en avril 2010 par le Département, la Chambre d'Agriculture et le Symbhi.

Les chantiers en aval de Saint-Ismier

Pour ce qui est des chantiers à vocation hydrauliques de la tranche 1, le dispositif de régulation de la forêt alluviale de Bois Français (Montbonnot-Saint-Martin) a été installé cet automne. Par ailleurs, après l'ouvrage d'alimentation mobile (à vannes) réalisé cet été en rive droite et en aval du pont de la Bâtie, un second chantier de même type a débuté sur la rive opposée au niveau du Champ d'inondation contrôlé (CIC) Le Versoud-Domène. Il sera terminé début 2016. Deux autres ouvrages identiques seront encore aménagés d'ici l'été 2016 : le premier est situé en rive droite et en aval de Bois Français, le second le sera en rive gauche et au niveau de la plaine de Gières-Muriette, au terme du confortement par génie végétal de la courbe de Charlet.



Aménagement de l'ouvrage d'alimentation mobile de Bois Français amont.

Paquet aval qui accueillait auparavant les installations de chantier et les aires de stockage de matériaux. Plus de 60 % des parcelles seront reboisées cette année, le reste le sera fin 2016. Enfin, deux chantiers doivent encore être réalisés en rive gauche, à Gières et Muriette : il s'agit de la pose du revêtement de voirie sur les digues ayant fait l'objet de travaux et des aménagements paysagers à effectuer le long de l'Isère et du canal de Cheminade.

Opérations de finition en cours

La première phase du reboisement a débuté cet automne à Meylan sur les sites Paquet amont et

ENQUÊTES

- Pour que le Symbhi puisse maîtriser les digues et l'espace intra-digues à Pontcharra, Le Cheylas, Saint-Vincent-de-Mercuze, La Pierre et Crolles, une première enquête administrative parcellaire s'est déroulée du 26 octobre au 14 novembre 2015. Les négociations amiables seront conduites par Isère Aménagement.
- Jusqu'à fin décembre 2015, le Département et le Symbhi organisent une enquête destinée à connaître les usages et les pratiques sportives sur les berges situées en amont de Saint-Ismier ainsi que les attentes des riverains en matière d'aménagements de loisirs.

MARCHÉS DE TRAVAUX

Tranche 1

- Le marché relatif aux travaux paysagers en rive gauche a été attribué à Espaces Verts du Dauphiné. Le dernier marché restant à attribuer concerne la télésurveillance de l'ensemble des ouvrages hydrauliques dotés de capteurs, un dispositif qui sera opérationnel pour tous les CIC de la tranche 1 dès 2017.

Tranches 2 et 3

- En septembre, le marché de défrichement-déboisement de la partie amont a été attribué à Bois des Alpes et celui relatif aux palplanches remporté par le groupement DFC Battage et Midali. En novembre, le lot comprenant l'arasement des bancs et les terrassements nécessaires pour les confortements du secteur amont en rive gauche est revenu au groupement Guintoli-Carron et celui relatif aux terrassements prévus en rive droite et dans le secteur aval (Crolles) au groupement Berthouly-Converso.

CALENDRIER DE LA TRANCHE 1

- Jusqu'à fin décembre 2015 : réalisation de l'ouvrage d'alimentation mobile du Versoud.
- Jusqu'en mars 2016 : réalisation d'un ouvrage identique en aval de Bois Français.

CALENDRIER DES TRANCHES 2 ET 3

Seront réalisés durant le premier semestre 2016

- A Pontcharra : arasement de bancs, terrassements et confortement de la digue.
- A Saint-Vincent-de-Mercuze : arasement de bancs.

Contact : Symbhi

Département de l'Isère
9 rue Jean Bocq - 38 000 Grenoble
04 76 00 33 93
www.isere.fr